

## Délibération n°2023-002

### COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	13
Date de	
Convocation	Affichage
05/03/2023	06/03/2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

#### Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

**Procuration** : Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madamé OBERT

#### Excusé :

**Absent** : Madame DRIEUX Marianne

**Secrétaire de Séance** : Marie - Andrée MAHIEUX

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022

Sous la présidence de Monsieur Benjamin DENOYELLE, Premier adjoint au Maire, délégué aux finances en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	866 647.32€
Excédent 2021	325 239.08€
Dépenses	779 626.51 €
Excédent de clôture	412 259.89€

INVESTISSEMENT	
Recettes	190 238.17 €
Excédent 2021	112 643.54 €
Reste à réaliser à reporter en 2023	0.00 €
Dépenses	229 310.16 €
Excédent de clôture	73 571.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le   
et publication,  
le   
ou notification  
du



Le Maire,  
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance  
Marie - Andrée MAHIEUX